

Image not found or type unknown



En savoir plus sur l'aide juridictionnelle

Par **hennache**, le **02/11/2008 à 10:36**

bonjour , j'aimerais savoir si il y a un plafond de ressources maxi pour obtenir l'aide juridictionnelle
merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **02/11/2008 à 13:58**

Bien entendu. Il y a même 2 plafonds, l'un pour l'aide totale, l'autre pour l'aide partielle. Le greffe du tribunal vous donnera un dossier à remplir dans ce sens.